

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 16 DÉCEMBRE 2013

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur André Talarmin. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Quatre DIA sont à étudier et concernent les propriétés suivantes :

- YV 67, 77, impasse de Kerzignat, terrain non bâti ; cette DIA a déjà été présentée et ajournée lors de la précédente réunion
- ZK 193, 1 rue du Noroît, terrain bâti ;
- YX 217, 221 et YX 219 et 223 en indivision, Le Carpont, terrain bâti ;
- YS 509, Kervilon, terrain non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les quatre DIA étudiées.

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2012 POUR LA Z.A.C. DE KREIZH ARZEL

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2012 (CRAC) est présenté ce jour à l'assemblée. Le nouveau montant de la participation présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit :

Tranche 1 : 0€ au titre d'une participation d'équilibre - participation non taxable ; 20 000 € au titre d'une participation en nature avec apport de terrain - participation non taxable (régime 1042 du CGCT)

Les négociations sont en cours sur le secteur concerné par la tranche 2. La participation sera évaluée ultérieurement. Les conditions d'acquisition ont évolué.

Le Conseil Municipal, vu la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2012 (CRAC) ce jour, décide :

- d'annuler les projets d'avenants N°1 — N°2 — N°3.
- d'approuver le CRAC 2012 – tranche 1 pour un bilan global équilibré en recettes et en dépenses au montant de 1 087 756 € pour la tranche 1,
- de modifier le montant prévisionnel de la participation à la convention de concession comme énoncé ci-dessus ;
- d'autoriser M le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention de concession avec la SAFI pour la tranche 1 ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces modifications par la signature d'un avenant n°01 les retraçant.

CELLULE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE : ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE MUTUALISÉE MIS EN PLACE PAR LA C.C.P.I.

L'assistance technique aux communes, mission assurée jusqu'à présent par l'État au travers de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Saint Renan prend fin au 31/12/2013.

La communauté de communes du pays d'Iroise (CCPI) s'est prononcée en faveur de la création d'une cellule d'ingénierie et propose aux communes membres, dans la convention cadre, l'assistance à des missions dans les domaines suivants : marchés publics, voirie, aménagement et habitat, information géographique. La convention a une durée de 6 ans et peut être renouvelée par tacite reconduction. Elle prend effet à la date du 1^{er} janvier 2014.

Pour l'année 2014 le montant dû par Plouarzel est de 4 542 €. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction de l'évolution de l'index d'ingénierie. Des missions complémentaires pourront faire l'objet de conventions spécifiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service d'assistance technique aux communes dans la cadre de la cellule d'ingénierie territoriale mis en place par la C.C.P.I ; d'approuver la convention cadre ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et mettre en œuvre cette décision.

SCHEMA DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de schéma proposé pour Plouarzel. Ce réseau est un maillage de voies fréquentées sur le territoire communautaire pour relier les différents bourgs et accéder aux sites majeurs et au littoral.

Les voies communales qui seront transférées au réseau communautaire seront prises en charge par la C.C.P.I. (élagage, curage de fossés, enrobé). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de ce schéma de voirie d'intérêt communautaire et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le mettre en œuvre.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les tableaux qui classent les voies et les places de la commune ont fait l'objet d'une refonte complète avec révision du tableau existant et adjonction de nouveaux tronçons. Les tableaux établis par les services de la DDTM et annexés à la présente délibération sont présentés à l'assemblée et peuvent se résumer ainsi :

	voies à caractère de chemins	voies à caractère de rues	places
longueur des nouvelles voies à classer	10 137 m	11 700 m	
longueur des voies déjà classées	86 731 m	16 697 m	
longueur totale après classement	96 868 m	28 397m	surface : 44 285 m² (environ 2 149 places de stationnement)

La longueur totale de voirie prise en compte pour la dotation globale de fonctionnement est donc de 125,265 km (soit une augmentation de 21,837 km par rapport au précédent classement). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

précise que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, tel que présenté ci-dessus,

autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

DÉNOMINATION DE VOIES

Les dénominations suivantes sont proposées : voie longeant l'arrière du Pôle santé : rue Gilles Le Gléau, Premier maire de Plouarzel / Street Gilles Le Gleau, Maer kentañ ; voie reliant Langoulouman à la commune de Lampaul Plouarzel : chemin du château d'eau / hent ar c'hastel dou. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à ces dénominations ; décide de mettre en place une signalisation bilingue sur les nouveaux panneaux et sur les anciens au fur et à mesure de leur remplacement ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Pour le quartier de Lokournan vihan, l'ancienne numérotation de voirie est maintenue.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EAU DU PONANT

La commune de Plouarzel a fait le choix de devenir actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant. Il convient de nommer un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée de cette société. Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean Claude Bonaventur, premier adjoint chargé des travaux et président du Syndicat intercommunal assainissement. Pour information, la notion de suppléant n'existe pas pour cette assemblée ; en cas d'empêchement, on pourra désigner un autre membre de l'assemblée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. Jean Claude BONAVENTUR en tant que représentant de la commune de Plouarzel à l'assemblée spéciale de la SPL Eau du Ponant

TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION (SIE) DE SAINT RENAN

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit, le « regroupement du pouvoir concédant et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ». Le SIE a voté le transfert de l'actif et du passif au Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) qui se décomposent de la façon suivante : l'actif et le passif constatés au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats de clôture constatés au moment de la liquidation seront intégralement transférés au SDEF. En matière de contrats souscrits et engagements pris par le syndicat : les contrats continueront d'être exécutés dans les conditions antérieures par le SDEF jusqu'à leur échéance. Le SDEF se substituera au syndicat dans toutes les délibérations et dans tous les actes du syndicat au moment de sa dissolution. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de transfert de l'actif et du passif du SIE vers le SDEF telles qu'énoncées ci-dessus.

GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE PRÊT RÉALISÉ PAR LA SA HLM D'ARMORIQUE DESTINÉ À FINANCER LES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS LOCATIFS SIS À KERIVARC'H

Le Conseil Municipal, étudie la demande formulée par la SA HLM Armorique Habitat et tendant à obtenir la garantie de la commune pour un emprunt constitué de deux lignes de crédit d'un montant total de

149 663 €. Après délibération, et à l'unanimité, l'assemblée décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par la SA Armorique Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

BUDGET DU SPIC CRÈCHE : INDEMNITÉ DE CONSEIL SUITE AU CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer aux nouveaux comptables publics une indemnité annuelle de conseil pour le budget SPIC Crèche l'île aux enfants, au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel modifié du 16 décembre 1983, à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour la durée du mandat de la présente assemblée. Pour 2013, cette indemnité sera répartie au prorata du temps de présence de M. Éric Golhen et de M. Patrick Delpey. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre de cette décision.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité accepte d'annuler diverses recettes que le Trésor Public, malgré les procédures mises en œuvre, n'a pas réussi à encaisser pour la commune. Montant global : 214,75 €. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES EN 2014

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs communaux et de l'avis de la commission des finances ; le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, arrête comme suit les tarifs applicables en 2014 :

Dépenses en €:

Location terrain Le Bars (Ruscumunoc) pour camping	417,00	Activités périscolaires / élève / an	16,85
Voile scolaire/séance (8 séances/année scolaire/élève)	5,60	Contrat associatif école privée / élève / an (maternelle et primaire):	660,60
Location et entretien terrain abords pigeonnier Lanhalla	55,00		

Recettes en €

Logement de fonction de l'école de Trezien	Participation fourniture d'eau / an	175,00	Particip. Répurgation	Tarifs CCPI
Produits funéraires :	Creusement fosse funéraire /employés municipaux :	178,00		
Concessions cimetières communaux :	Simple 15 ans	85,50	Simple 30 ans	246,00
	Double 15 ans	171,00	Double 30 ans	543,00
Columbarium :	Concession 15 ans	162,00	Concession 30 ans	520,50
	Taxe ouverture case :	38,30	Plaque à graver (modèle unique):	
Locations de matériel	Podium (asso ext.) :	74,00	Table et chevalets :	2,10
Couverts :	caution	105,50	Location 1 à 100 couv.	0,20
Locations diverses	Salle polyvalente aux commerçants locaux :	Caution :	634,00	320,00
	Salle communale après obsèques	76,00		
Salle restauration scolaire de Trezien (juillet et août) 2014	Habitants Plouarzel	1 journée	343,00	516,00
	Personnes extérieures	1 journée	457,00	633,00
Location parcelle Beg Avel (1,7ha)	255,00	Local auto-école/mois	223,00	40,10
Pour mémoire loyers fixés sur les baux + révision sur index : bureau de Poste + logement au-dessus Poste + locaux pôle santé+ cellules commerciales +location distributeur automatique de billets + servitude de passage Compagnie du Vent (YK 14)				
Terre plein Kerglonou :	Stationnement bateaux de plaisance/m²/mois, calcul basé s/ + grande longueur × + grande largeur bateau :		Adhérent Synd. Plan eau	0,85
			Non adhérent	1,39
Tennis en salle / heure :	9,80			
Ventes diverses	Photocopie A4 (recto)	0,20	A4 (document adm)	0,30
	Photocopie A3 (recto)	0,40	A3 recto verso	
Annonce bulletin communal (au bénéfice du CCAS)	2,20	Fax émis. 29 A4 /page	3,05	3,05
		Fax Hors métrop. /A4	Fax Réception / A4	0,60
Transport scolaire	1er enfant/an	200,00	2ème enfant / an	60,00
<i>Tarifs fixés par le CG 29</i>	4ème enfant / an	<i>gratuit</i>	3ème enfant / an	60,00
Taxe de séjour / jour / pers	Meublés, chambre hôtes	0,40	campings	0,35
Part commune+ département	Hôtels ***	0,50	Autres catégories (villages vacances, ports...)	0,40
Camping/caravanning	Campings aménagés : forfait /famille (5pers) / emplacement pour redevances camping)			
	Ouverture du 15/05 au 15/09 sauf Ruscumunoc : du dernier week end d'avril au 15 /09			
	1 jour	14,00	1 semaine	134,60
Emplacement pour caravane, camping-car ou tente	1 mois	258,00	2 mois	3 mois
	Si >5 /jour/adulte en +	2,10	/jour/enfant 6/12 ans	
Tarif randonneur à pied ou à vélo /jour / personne		2,50		
	Tarif électricité /jour/branchement	2,70	Douche chaude (jeton)	4,65
	Tarif de groupe /jour /campeur colonie :	2,25	Jeton Sèche-linge :	3,60

Garage mort / jour (sauf juillet et août) :	5,15	Ristourne adhérents FFC (camping com. homologués) :	5%
Camping sur terrains non aménagés : en terrain privé le même tarif est applicable aux tentes et caravanes, camping-cars. Leur nombre est limité à 6 par terrain quel que soit la superficie de la parcelle			
Fourniture d'eau / commune	1 semaine 3,95	2 semaines	1 mois 14,50
	2 mois 26,70	3 mois	Répurgation : tarifs CCPI
Aire camping-car :	Emplacement 24 h 4,00	vidange	Chargement batterie / eau 2,00
	Branchement électrique 24h00 : 2,65		
Bibliothèque	Cotisation / an / famille :	Bibliothèque :	20,20 26,90
	Bibliothèque + DVD : 32,50	Bib. + audio +DVD :	
Tarif saison estivale (juillet-août)	caution 101,50	cotisation bibliothèque	Bibliothèque + audio 14,50
Centre multimédia	Cotisation /ind / an : 16,30	/famille / an :21,70	/association / an : 33,65
La cotisation comprend l'accès libre aux ordinateurs et logiciels installés mais pour les locations, les tarifs /adhérent et cautions s'appliquent.			
Initiation / heure (réservée adhérents)	4,25		
Locat. appareil photo num	caution 336,00	Adhérent, journée	Non adhérent journée 16,20
Location caméra numérique:	caution 672,00	Adhérent journée	Non adhérent, journée 28,20
Impression feuilles :	A4 NB 0,20	A4 coul. 0,85	
Location video projecteur :	matériel réservé aux écoles et associations communales		Caution, écran mobile inclus 482,00
Animaux errants (forte hausse décidée)	Transport SPA animal déjà capturé 51,80	Capture animal / services municipaux:	Capture et transport de l'animal : 103,60
Syndicat d'irrigation de l'aber lldut	Participation / travaux administratifs / an :		1010,00

TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES EN 2014

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs d'assainissement et de l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité arrête comme suit les tarifs applicables en 2014 :

	2013	2014
abonnement (HT)	121,28 €	121,28 €
prix au m3 (HT)	2,38 €	2,38 €
ratio abonnement/prix au m3	29,84%	29,84%
simulation abonné moyen 80 m3 (HT)	317,91 €	317,91 €
taxe de raccordement HT (opération non subventionnée)		2 000,00 €
taxe raccordement HT (opération subventionnée)	1 284,90 €	1 290,00 €
Participation à l'Assainissement Collectif : PAC HT	2 569,81 €	2 580,00 €

RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 290 000 € POUR FINANCER L'ACQUISITION DE DEUX LOCAUX DU PÔLE SANTÉ

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions reçues pour la réalisation d'un prêt destiné à financer l'acquisition de deux locaux professionnels dans le pôle santé de la ZAC de Kreizh Arzhel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par le Crédit Agricole et décide en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Montant en euros : 290 000 € ; objet : financement de l'acquisition de deux locaux du pôle santé ; durée : 20 ans ; taux fixe de 4,30% ; périodicité : trimestrielle ; amortissement : échéances constantes ; frais de dossier : 500€. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 110 000€ POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES DEUX ESPACES ACQUIS DANS LE PÔLE SANTÉ

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions reçues pour la réalisation d'un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement des deux locaux professionnels acquis dans le pôle santé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par le Crédit Agricole et décide en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Montant en euros : 110 000 € ; objet : financement des travaux d'aménagement de deux locaux du pôle santé ; durée : 15 ans ; taux fixe de 4,00% ; périodicité : trimestrielle ; amortissement : échéances constantes ; frais de dossier : 500€. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Après avoir pris connaissance de l'état des comptes et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal arrête les décisions suivantes, dans le cadre de la Délibération Budgétaire Modificative n°1 sur l'exercice 2013.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap. 011	Charges à caractère général	+21 500	Chapitre 013	Atténuation de charges	+3 000
art. 60611	Eau et assainissement	+5 000	article 64191	remboursement CAE	+3 000
art.60621	combustibles	+7 000	Chap 70	Produits des services	-800
art. 60623	alimentation	+1 000	art 70328	Redevance occupation dom pub. marit	-800
				Porsmoguer	
art 60636	Fourniture de vêtements	+400	Chap 73	Impôts et taxes	+13 500
art 61521	Entretien de terrains	+2 500	Art 7318	Taxe sur terrains devenus constructibles	+10 000
art 61522	Entretien de bâtiments	-10 500	Art 7325	Fonds péréquation recettes fiscales communales	+2 000
				Drôit de stationnement	+4 500
art. 61523	Entretien de voies et réseaux	+12 000	Art 7362	Taxe de séjour	-1 000
Art 61551	Entretien et réparation matériel roulant	+3 300	Art 7381	Taxe additionnelle au droit de mutation	-2 000
Art 616	Primes d'assurance	+400	chap 74	dotations et participations	+23 800
Art 63512	Taxe foncière	+400	art 74121	dotations de solidarité rurale	+16 400
chap 012	charges de personnel	+18 000	art 74127	dotations nationale de péréquation	+14 900
art 6218	Autre personnel extérieur au service	+5 000	art 746	dotations générale de décentralisation	-2 000
art 6336	Cotisation au CDG et CNFPT	+2 500	art 7473	Participations département	-5 500
art 6411	Personnel titulaire	+5 500	chap 75	autres produits de gestion courante	-3 000
art 6451	cotisations à l'URSSAF	+2 500	art 758	produits divers de gestion courante	-3 000
art 6453	cotisations aux caisses de retraite	+2 500	chapitre 77	produits exceptionnels	+3 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0	art 7788	produits exceptionnels divers	+3 000
art 65742	Subventions aux associations	-350			
art 657482	Subvention familles rurales Plouarzel	+350			
Total dépenses de fonctionnement		+39 500	Total recettes de fonctionnement		+39 500
Section d'investissement					
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement				
chap 21	immobilisations corporelles	+96 200	chap 13	subvention d'investissement	+7 100
art 2111	Achats de terrain	+6 200	art 13226	subv. Région étude centre bourg	+8 000
art 2138	Acquisition locaux pôle santé	+90 000	art 1342	Amendes de police	-8 000
chap 23	immobilisation en cours	-100 700	Chap 10	Dotations fonds divers et réserves	-20 900
art 231320	Bâtiment pôle santé (2 espaces)	+50 000	Chap 10223	Taxe locale d'équipement	-20 900
art 231321	cellules commerciales	+14 000	Chap 21	Immobilisation corporelle	+13 700
art 231322	Restructuration maison ex-Kerebel	+24 000	Art 21532	Virement régularisation travaux du B5 vers le B1	+13 700
art 231383	École publique	+9 000			
art 231397	Sol salle omnisport bourg	+1 000			
art 231512	Aménagement voirie rond point RD 28	-12 000			
Art 231517	Stade Louis Le Ru	-186 700			
chap 16	emprunt et dettes assimilées	+4 500			
art 1643	emprunt en devises	+4 500			
Total dépenses d'investissement		0	Total recettes d'investissement		

BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Après avoir étudié l'état des comptes, le Conseil Municipal délibère par 22 voix pour, 1 abstention vote la Délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2013 comportant les ajustements suivants : **Section d'exploitation : néant**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	+13 710	Chapitre 13	Subventions d'investissement	+12 250
Article 21532	Transfert régularisation travaux B5 vers B1	+13 710	Art 13153	Subvention prog plage C / Porsman	+8 600
chapitre 23	Immobilisations en cours	-1 460	Art 13154	Subv. Étude Ruscumunoc et Le Carpont agence Loire Bret	+2 100
article 23155	Réfection voies après travaux d'assainissement	-1 460	Art 13155	Subv. étude Ruscumunoc et Le Carpont CG 29	+1 550
Total dépenses d'investissement		+12 250	Total recettes d'investissement		+12 250

BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Après présentation de la situation budgétaire, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité adopte la Délibération Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2013, qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation				
Chapitre 011	charges à caractère général	+3 600	chapitre 013	atténuation de charges	+2 100
chapitre 012	charges de personnel et frais assimilés	+2 700	chapitre 70	ventes produits, prestations	+5 000
Chapitre 66	Charges financières	+100	chapitre 74	subventions d'exploitation	+3 700
Total dépenses d'exploitation		+6 400	Total recettes d'exploitation		+6 400

Pas de section d'investissement

AFFAIRES DIVERSES

Vœux communaux pour 2014

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 21 décembre à 18h00.

Études pré-opérationnelles du bourg.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement du dossier. Une réunion de travail est prévue début janvier 2014.

Bilan de l'arbre de Noël communal

La fête s'est déroulée le 15 décembre et a connu une large participation des enfants concernés et de leurs parents. C'est l'occasion d'échanger avec les parents et, pour les parents de faire connaissance entre eux, dans une ambiance festive et conviviale.

Téléthon 2013

Remerciements aux bénévoles et aux participants qui se sont mobilisés pour cette fête de la solidarité. Au total à ce jour la somme de 3 328,59 € a été récoltée entre Plouarzel et Lampaul Plouarzel.